

## TOP 14 : LES DROITS AUDIOVISUELS ATTRIBUÉS À CANAL+ POUR LES SAISONS 2023/2024 À 2026/2027

**PARIS, LE 2 MARS 2021** – A l’issue de l’appel d’offres lancé le 21 janvier, le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby a attribué ce jour les droits audiovisuels du TOP 14 pour les saisons 2023/2024 à 2026/2027. En application des règles de l’appel d’offres, **Canal+** remporte les 3 lots proposés et disposera ainsi de l’exclusivité des droits de diffusion des matches de TOP 14 ainsi que des magazines dédiés au TOP 14. Le montant total des droits s’élève à **454,4 millions d’euros sur quatre ans**, soit un montant moyen par saison de **113,6 millions d’euros**, en **progression de 17 %** par rapport au montant actuel des droits.

« Le succès de cet appel d’offres est le résultat de plusieurs années de construction et de choix politiques forts pour faire du TOP 14 une grande compétition. Le TOP 14 est le championnat le plus attractif au monde et une magnifique vitrine du rugby de clubs et de la formation française. L’engagement de la LNR et des clubs pour soutenir la formation, moderniser les stades, proposer une compétition de haut niveau, homogène, solidaire, avec du suspense toute la saison clôturée par le grand évènement des phases finales, porte ses fruits. La nouvelle progression des droits audiovisuels qui résulte de cet appel d’offres va permettre au rugby professionnel et à l’ensemble du rugby français de poursuivre sa dynamique de développement », indique Paul Goze, Président de la LNR.

Lors des saisons 2023/2024 à 2026/2027, Canal+ continuera donc à diffuser en exclusivité<sup>1</sup> :

- Tous les matches de la saison régulière, dont les deux affiches principales de chaque journée sur Canal+ Premium
- Les barrages, les demi-finales ainsi que la finale
- Le match d’accession
- Plusieurs magazines hebdomadaires dédiés au TOP 14, dont un magazine en clair
- La Nuit du rugby

Canal+ proposera également une offre digitale permettant de suivre les matches sous forme d’extraits en quasi-direct, et de revoir les meilleurs moments après les matches.

---

<sup>1</sup> Sous réserve des droits de diffusion en accès gratuit de la finale qui sont attribués ultérieurement

L'appel d'offres a atteint un montant record de **113,6 millions d'euros** en moyenne par saison sur les 4 années.

En attribuant les 3 lots, la Ligue Nationale de Rugby atteint également son objectif de développer la visibilité du TOP 14 auprès de sa communauté de fans et de nouveaux publics, en intégrant notamment de nouveaux formats de diffusion digitaux à travers l'exploitation des droits de quasi-direct du lot 3.

Cette attribution va bénéficier à l'ensemble du rugby français : le TOP 14 mais aussi la PRO D2, le rugby amateur, la filière de formation et le XV de France.

*« Nous ne pouvons que nous réjouir de ce nouveau partenariat avec le diffuseur historique du TOP 14, de sa confiance dans le rugby français et de son engagement à nos côtés qu'il démontre une nouvelle fois à travers cet appel d'offres. Pour ce cycle stratégique, Canal+ saura exposer et valoriser au mieux le championnat et ses acteurs à travers son expertise éditoriale et sa capacité d'innovation. Cette attribution donne de la visibilité à la LNR et aux clubs pour les six prochaines saisons sur les revenus audiovisuels et sur l'exposition médiatique du championnat, deux enjeux majeurs pour construire l'avenir »* indique Emmanuel Eschalié, Directeur général de la LNR.

---

## CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – 01 55 07 87 51